



L'Association des journalistes conséquents et professionnels (AJCP) entend déposer une plainte au Parquet de Port-au-Prince contre le policier Guerrier Séide qui avait agressé physiquement le cameraman de radio télé-signal, Samus David François, vendredi . Une procédure toutefois retardée, en raison d'un certificat médical non encore délivré, après consultation, par l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (HUEH), selon le Secrétaire général de l'AJCP, Esaue César.

« Nous attendons la délivrance d'une réquisition à la victime par le juge de paix de Delmas, Me Dumé, chargé du dossier. Ce, pour que la victime ait en main, un certificat médical, avant de déposer formellement la plainte. Ce matin, l'avocat de l'association, Me Jean Éric François, entame une démarche auprès du Tribunal à cette fin. L'AJCP attend les suites légales pour bondir », a indiqué Esaue César, journaliste de la radio Signal FM, soulignant au passage que l'Association compte poursuivre le "policier bourreau" pour abus de pouvoir.

L'incident et les réactions de groupes organisés

Rappelons que l'incident entre le travailleur de la presse et l'agent de la Police nationale d'Haïti (PNH), s'est produit, le vendredi 10 juillet, au niveau de Gérald Bataille (Ouest). Le journaliste Samus David François s'est plaint d'avoir été sévèrement tabassé avec le trepied de son appareil par le policier Guerrier Séide. Une vidéo circulant d'ailleurs sur l'internet à travers les réseaux sociaux, témoigne clairement de cette nouvelle brutalité policière contre un journaliste dans l'exercice de sa profession.

Contactés en guise de réactions à cet effet, le téléphone du Secrétaire général de SOS journaliste, Guylor C. Delva a sonné sans réponse. Joint au téléphone de son côté, le Secrétaire général de l'Association des journalistes haïtiens (AJH), Jacques Desrosiers dit ne pas être en mesure de réagir, dans la mesure où, avance-t-il, il n'est informé du fait, que par les médias comme tout le monde.

« Nous entendons la nouvelle comme tout le monde dans les médias. L'intéressé ne nous a pas signalé lui-même être victime. On ne peut pas réagir comme ça », déclare Jacques Desrosiers à l'Agence.

L'IG/PNH en action

Pour sa part, le porte-parole de la PNH, le commissaire Frantz Lerebours nous rapporte que le dossier est déjà au niveau de l'Inspection générale de la police. Selon M. Lerebours, la police n'a guère pour mission de brutaliser les gens. Mais plutôt, dit-il, de les protéger et les servir. Nonobstant, l'officier de police dit reconnaître par ailleurs le droit de légitime défense du policier en cas d'agression physique.

« On travaille sur le dossier au niveau de l'IG/PNH. Le policier doit être entendu. Il faut équilibrer la question avant d'acheminer le dossier à la Direction générale », a fait savoir le commissaire Lerebours qui, au nom de l'institution policière, en profite pour s'excuser auprès de Télé Signal et de Samus David François, victime de coups et blessures.

Le commissaire Frantz Lerebours donne la garantie que les mesures relatives à ce cas de brutalité policière vont être prises conformément à la loi.

Alix Laroche

alix.l@hpnhaiti.com

Haïti-Presse-Justice: Le journaliste Samus David François trouvera-t-il justice?

Écrit par AL/HPN - Mis à jour Lundi, 13 Juillet 2015 13:45
